



N° 46/2024 AD/PM

## ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de la « **Foire de Pâques 2024** » qui se déroulera à compter du **Samedi 30 mars au Dimanche 14 avril 2024** sur les Places Darche et du Gouverneur à Longwy-Haut, il y a lieu de prendre diverses mesures pour assurer la sécurité de l'évènement concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

## ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Du **mercredi 20 mars 2024 à 08h00 au mercredi 17 avril 2024 à 18h00** la circulation et le stationnement seront interdits sur le parking du stade municipal rue Mercy.
- ARTICLE 2 :** Le stationnement sera autorisé sur le parking des camping-cars **uniquement** pour les véhicules des forains.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un rappel aux véhicules déjà présents. Les véhicules restants seront systématiquement mis en fourrières et verbalisés pour non-respect d'un arrêté.
- ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par les services techniques conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.
- ARTICLE 6 :** Conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de la publication.
- ARTICLE 7 :** Le maire de Longwy et le Directeur départemental de la sécurité publique de Meurthe et Moselle sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont une copie est adressée au préfet de Meurthe-et-Moselle et au président du conseil départemental.

FAIT A LONGWY, LE 20 FEVRIER 2024



POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX

Sylvie BALON

POLICE MUNICIPALE

14 rue Stanislas - 54400 LONGWY  
Téléphone : 03 55 26 13 15

Courriel : [police@mairie-longwy.fr](mailto:police@mairie-longwy.fr) - Site internet : <http://www.mairie-longwy.fr>